



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 - 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL\_2023 / 12 -

Versement d'une  
subvention à  
l'association « La  
Parole aux  
Citoyens »

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 21 Mars 2023.

### Présents :

M. Jean SAMPSONI	M. Eric ECREPONT	M. Robert ANASTASI
M. Pierre RAVIOL	M. Christian NERVI	M. Serge PAULEAU
M. Jean-Marc BALDI	Mme Anne-Flore GRECH	M. Yves PICARDA
M. Jean-Pierre SEISSON	M. Sylain CASTAGNE	Mme Elisabeth RABOUIN
M. Bernard CLARETON	M. Laurent GESLIN	Mme Magali MISTRAL
Mme Aline PELISSIER	M. Vincent FAURE	M. Henri MILAN
M. Michel BLANC	M. Jean-François RIGAT	M. Philippe GINOUX
Mme Elisabeth SCHWEITZER	M. Louis-Pierre FABRE	M. Serge MANNONI

Résultat des votes :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

### Excusés :

M. Roger BERTO	représenté par Jean SAMPSONI
M. Jean-Christophe DAUDET	représenté par Jean-Marc BALDI
Mme Sylvie BERTRAND	représenté par Laurent GESLIN
M. Eric BRUSCHET	représenté par Sylvain CASTAGNE
M. Jean-Louis LEPIAN	représenté par Philippe GINOUX
M. Edgard MARECHAL	représenté par Elisabeth RABOUIN

### Absents :

M. Bruno REYNIER	Mme Sylvie MAZELI	M. Rémy DEMICHELIS
M. Michel GAVANON	M. Régis GINOUX	Mme Monique BUNTZ
M. Michel BARAT	M Roger ROSTAN	M. Francis DEMISSY
M. Jean-Louis DEVOUX		

### Présents Autres :

**Objet :** Versement d'une subvention à l'association « La Parole aux Citoyens »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Considérant la demande de l'Association « La Parole aux Citoyens » qui organise des expositions permettant de valoriser le caractère patrimonial et la notoriété du Canal des Alpes Septentrionales afin d'obtenir une subvention de la part du SICAS

### **ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après envoi à la Sous-Préfecture : .....06/04/2023.

Et publication et notification le : .....06/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20230330-DEL\_2023-12-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Monsieur le Président propose :

- d'attribuer une subvention de 500 €
- de donner pour une valeur d'environ 500 € de livres intitulés « lumières sur le Canal des Alpines » dont la valeur unitaire est de 9.50 € HT (=cout d'achat). La revente de ceux-ci est estimée à 25€/unitaire. Ainsi les fonds récoltés lors de revente seront au profit de l'association.

## LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « La Parole aux Citoyens »

**ARTICLE 2 :** de préciser que la dépense sera imputée au chapitre 67.

**ARTICLE 1 :** d'accepter le don de livres « Lumières sur le Canal des Alpines » pour une valeur d'environ 500 €.

**ARTICLE 3 :** Le Président et le Receveur-Trésorier Payeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



**Philippe GINOUX**

### **ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après envoi à la Sous-Préfecture : ..... 06/04/2023  
Et publication et notification le : ..... 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20230330-DEL\_2023-12-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023